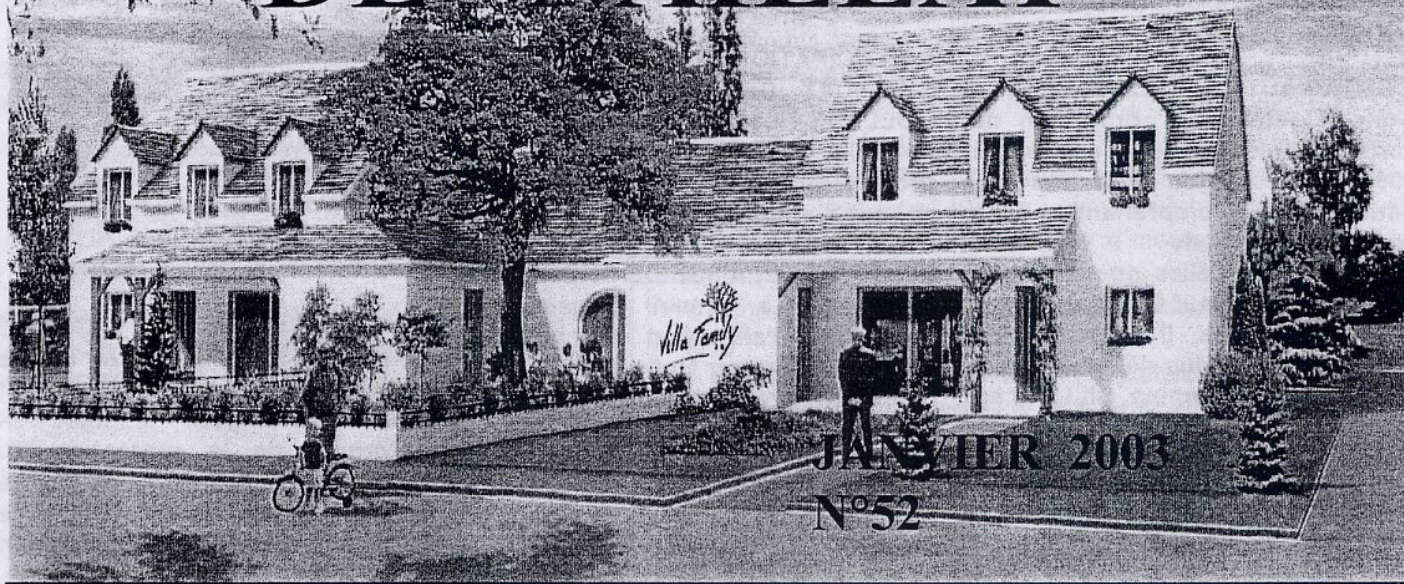


# LA GAZETTE DE NAILLAT



## Le mot du Maire

Le Conseil Municipal vient d'accepter la proposition de la société que dirige monsieur Loubens, de créer une Villa Family, concept original qui permet à deux familles d'accueillir six personnes âgées ou handicapées dans des locaux très fonctionnels et confortables.

Cette réalisation n'est pas inconnue pour notre région, puisque deux établissements fonctionnent déjà depuis plusieurs années à la satisfaction des bénéficiaires; accueillants et accueillis.

Ce nouveau projet social, après les logements de la SELI, apportera deux emplois au sein des familles d'accueil, ce qui n'est pas négligeable pour notre commune et permettra à plusieurs personnes âgées de vivre leur retraite dans un milieu agréable, en bénéficiant de la chaleur d'un foyer familial.

*MEILLEURS VŒUX À TOUS POUR  
2003 !*

Le maire et les conseillers municipaux ainsi que le personnel communal sont heureux de vous adresser leurs meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.



## ETAT CIVIL

### NAISSANCE :

29 novembre : Dorian SIMON,  
Praneuf

*Nos félicitations aux heureux parents.*



# CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil s'est réuni, sous la présidence d'Alain NAVARRE, Maire.

## Séance du 18 octobre 2002

**COMMUNAUTE DE COMMUNES :** Le Conseil demande l'abrogation de l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2002 et la création d'un nouveau périmètre comprenant les communes de Measnes, Nouzerolles et celles du canton de Dun le Palestel sauf Colondannes et la Celle Dunoise. Il approuve les statuts. Ont été élus délégués Alain NAVARRE et Jeannine GILLET, en tant que titulaires et René JEANNOT et Pierrette PRADEAU, en tant que suppléants.

## Séance du 29 novembre 2002

**VILLA FAMILY :** Après un entretien avec monsieur LOUBENS, promoteur du concept Villa Family, le conseil municipal adopte le protocole d'accord pour la création d'une villa Family à Naillat par 13 voix pour et 2 voix contre.



**TAXE DU SIERS SUR LES DÉCHETS NON MÉNAGERS :** Le conseil refuse de signer la convention et demande une étude sérieuse quant à la quantité et au principe pour la commune de Naillat qui ne paie pas l'enlèvement des ordures ménagères.

**DEMANDE D'ADHÉSION AU SIERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENEVENT-GRAND BOURG :** Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter son adhésion au SIERS.

**PROPOSITION DU SIERS POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF:** Le conseil décide de différer sa décision.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ :** Le conseil approuve le rapport d'activité de l'année 2001.

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SYNDICAT DE TRANSPORT DU COLLÈGE :** Le conseil approuve la nouvelle répartition qui sera au prorata du nombre d'habitants de chaque commune adhérente.

**VENTE DE DÉLAISSÉ DE CHEMIN A AUDINES:** Le conseil refuse de procéder à l'aliénation du chemin rural sollicitée par Melle BOZEC, ce chemin pouvant être utilisé et les riverains ayant manifesté leur désaccord.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT C.E.C. :** Le conseil décide de demander le renouvellement de ce contrat pour une année à compter du 1er janvier 2003.

**ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE :** Le conseil demande au gouvernement de revoir le financement national de l'A.P.A. et notamment pour le département de la Creuse.

**CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE :** Le conseil décide de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires pour le personnel affilié à la CNRACL à compter du 1er janvier 2003 et pour une durée de 2 ans.

## Séance du 19 décembre 2002

**TARIFS POUR 2003 CIMENTIERE**

Concession perpétuelle le m<sup>2</sup>: 25€, trentenaire: 10€

Occupation du caveau communal au trimestre: 35€

**LOCATION DU FOYER RURAL**

Associations naillatoises: 47€

Autres associations: 127€

Particulier de la commune pour

repas: 80€

Particulier hors commune pour

repas: 155€

Particulier hors commune pour vin

d'honneur: 20€

**TRANSPORT SCOLAIRE**

Par trimestre et par enfant: 22€

**CANTINE PAR REPAS**

Enfant: 2.30€

Adulte: 3.70€

**EAU**

Abonnement: 45€

De 0 à 30 m<sup>3</sup>: 0.76€

De 31 à 100 m<sup>3</sup>: 0.66€

A partir de 101 m<sup>3</sup>: 0.56€

Pose d'un compteur: 16€

Dépose d'un compteur: 40€

Compteur gelé: 45€.

Les autres tarifs restent inchangés.

**PROTECTION DU CAPTAGE DE CHABANNAIS :** Le Conseil décide de confier l'assistance technique et administrative pour la mise en conformité de la protection du captage de Chabannais au chargé d'études de la Chambre d'agriculture mise à la disposition de la DDAF.

Le Conseil approuve la rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur l'établissement des périmètres de protection du captage de Chabannais.

**MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE VOIES NOUVELLES ET DES RESEAUX (PVNR) :** Le Conseil décide de différer la décision au bourg.

**AUTORISATION DE DEPENSE :** Le Conseil donne l'autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2003 dans la limite du quart des inscriptions budgétaires de 2002.





## INFORMATIONS



Service National : Les filles et les garçons nés en janvier, février et mars 1987 doivent se faire recenser à la mairie dès l'âge de 16 ans.

Prix du fermage : Pour les échéances du 1er octobre 2002 au 30 septembre 2003, le prix du fermage des terres nues et des bâtiments d'exploitation correspondra au prix payé antérieurement majoré de 0,6 %.

### AVIS DE LA GENDARMERIE AUX PERSONNES ÂGÉES OU VIVANT ISOLÉMENT

Comme tous les ans à l'approche des fêtes de Noël, il est constaté une recrudescence des vols au préjudice des personnes âgées et isolées.

Quelques mesures simples peuvent être observées, à savoir:

-à l'approche de la nuit, fermer toutes les issues des maisons et notamment les volets,

-de jour, signaler en faisant le 17 tout mouvement suspect de véhicules ou personnes dans les villages- donner un maximum de renseignements sur ceux-ci ( marque-couleur- n°d'immatriculation- type de personne- tenue vestimentaire- accent...),

-ne pas ouvrir sous aucun prétexte à des personnes ne présentant pas de pièce d'identité ou professionnelle justifiant sa venue- dans tous les cas ne jamais ouvrir de nuit,

-de manière générale, ne jamais conserver de sommes importantes d'argent et photographier les objets, bijoux et meubles de valeur.

### *Bibliothèque Municipale*

Rappel des horaires : **mercredi de 11 à 12 h.** en période scolaire ; accueil : Christelle

**samedi de 10 à 11 h .** ; accueil par les personnes bénévoles citées dans la précédente gazette.

La responsable, comme elle en a toujours émis le voeu, s'inscrit aux différents stages organisés par la Bibliothèque Centrale de Prêt et l'association Lire en Creuse qu'elle juge utiles. Un premier a eu lieu sur le thème Lecture /ADO . En conclusion, elle ne peut que se féliciter de cette journée dont elle souhaite faire bénéficier le potentiel de jeunes ( pré-ados, ados, jeunes adultes...) en leur disant : venez voir votre bibliothèque et juger par vous-mêmes que bons nombres d'ouvrages peuvent vous intéresser ( livres, albums, livres-cassettes, C.D.,B.D.,revues...) . Vos suggestions et demandes seront entendues et leur traitement assuré.

Les enfants, élèves, la fréquentent régulièrement en tant que B.C.D. **Le Bibliobus passera le 16 janvier** afin de renouveler le fonds départemental. Le fonds communal ne cesse d'augmenter : une quinzaine de romans du terroir et autres nouveautés vous attendent. Amis lectrices et lecteurs de tout âge : ne ratez pas le plaisir de lire ; venez fouiller, vous trouverez L'OEUVRE.

Le deuxième stage, de 4 jours, portera sur la Gestion des Petites Bibliothèques. Vœu-projet : portage dans les villages.

### ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Une carte de veuve de combattants peut être obtenue par les veuves des titulaires de carte de combattants.

Cette carte donne droit à des aides de la part de l'ONAC et à une demi- part pour l'impôt sur le revenu à partir de 75 ans. Pour tout renseignement s'adresser en mairie.

## ASSOCIATIONS

### **ENTENTE DUN-NAILLAT**

L'équipe première qui joue en excellence départementale depuis le début de saison est classée cinquième de sa poule en cette fin d'année.

L'équipe B; qui évolue pour la première année en première division, se trouve actuellement dans le haut du classement. L'équipe de troisième division obtient toujours de très bons résultats.

Un grand succès en fréquentation de l'école de football qui accueille 50 enfants ; débutants, benjamins et poussins.

Nous souhaitons de très bonnes fêtes à tous ces sportifs jeunes et moins jeunes!

### **CLUB DES AÎNÉS**

Le quatrième trimestre a vu plusieurs animations; repas-choucroute, thé dansant, loto, repas de fin d'année et s'est terminé le samedi 14 décembre par un délicieux goûter. Beaucoup d'adhérents présents ont pu admirer une salle magnifiquement décorée.

Pour l'année 2003, le club vous invite à son Assemblée Générale le dimanche 12 janvier à 14 H, avec dégustation de la galette des Rois. Tous les jeunes retraités à partir de 50 ans, les actifs, et tous ceux qui le désirent peuvent adhérer au Club de leur Commune. Venez nombreux !

Le programme des activités sera évoqué lors de l'assemblée générale et établi par le bureau.

# NOËLS 2002

**Ecole :** Les 50 élèves étaient réunis à la salle polyvalente pour assister à un spectacle jugé de qualité tant par les enseignants que par les parents présents, le mardi 17 après-midi (financement L.C.S.N.) ; déguster boissons et gâteaux pendant que les adultes pouvaient consommer à la buvette ( au profit de leur coopérative) avant le moment tant attendu que fut le passage du Père Noël de la Commune. Tous très sages....ils se virent gâtés comme il ce doit.

**Nos Anciens :** Pas moins de 130 colis ont été préparés et distribués par nos élus. En 1 995, nos aînés de 75 ans et plus étaient au nombre de 90 !....Belle progression ! L'on vieillit donc bien à Naillat !



## Loisirs Culturels et Sportifs Naillatois

PROCES VERBAL de l'Assemblée Générale de l'association L. C. S. N. du 3 décembre 2002

**Membres présents :** Andreau Annie, Andreau Frédéric, Benmehdi Tatiana, Joffre Nicole, Laraud Chantal, Navarre Alain, Navarre Geneviève, Oliveira Christine, Pergaud Sandra.  
**Membres excusés :** Brunel Didier, Maillet Sylvie, Oliveira José, Parbaud Franck, Parbaud Karine.

1 ) Le rapport moral a été validé à l'unanimité.

2 ) La trésorière adjointe a présenté le bilan financier de l'année 2001/2002 et les comptes ci-joints ont été approuvés à l'unanimité. Madame Blanpain, lors de la réunion, a tenu le rôle de vérificateur. Elle a vérifié la véracité de plusieurs factures et a proclamé l'exactitude des comptes. Lors de la prochaine réunion, deux vérificateurs doivent être nommés.

3 ) Le bureau a été renouvelé dans son intégralité , à l'unanimité et comme suit :  
 Présidente : Mme Navarre Geneviève, Vice-Président : Mr Andreau Frédéric  
 Secrétaire : Mme Oliveira Christine, Secrétaire adjointe : Mme Benmehdi Tatiana  
 Trésorière : Mme Laraud Chantal, Trésorière adjointe : Mme Andreau Annie  
 Président d'honneur : Monsieur NAVARRE Alain

4 ) La L. C. S. N. s'est engagée, suite à la demande de la Directrice de l'école, à financer :  
 - le spectacle de Noël 2002 : 275 euros  
 - le spectacle des 3 Chardons de janvier 2003 : 265 euros  
 - les entrées de piscine du premier trimestre 2002/2003: 180 euros

Fidèle en tous points au respect de son objectif, l'association Loisirs Culturels et Sportifs Naillatois, de par ses membres, a décidé l'achat d'un jeu collectif d'activités sportives : La Citadelle d'Elodie ( 4 jeux ) qui sera sur l'aire de jeu de l'école. son coût : 2 980 euros.

Quatre remboursements rendent la qualité de Membre à Jean-François Laraud et aux enseignants : Sylvie Bernard, Luc Marolo et Christine Dupuy.

Deux nouvelles affiliations -élèves vont être réglées par la L. C. S. N. pour les nouveaux arrivants.

Madame Blanpain règle son affiliation FO.L.. et U.S.E.P. ; elle deviendra membre dès la démarche effectuée auprès du bureau départemental.

Merci aux personnes présentes d'avoir participé à cette réunion.

	Revenus:	Euros
Participation Rallye		16,77
Subvention Charte Pays		
Dunois		304,90
Soirée Fondu Frites		908,63
Soirée Pot-au-feu		281,01
Spectacle Petits Clowns		116,50
Don		1,07
Kermesse		1303,55
Marché		1872,30
Total ss cat. rev.		4084,73
Solde initial		2169,45
Total revenus		6974,18
	Dépenses :	
Fleur Simone fête		
Ecole et Ass. 1901		-25,92
Livres B.C.D.		-121,96
Peinture acr.C2		-11,56
Affiliation F.O.L.		-151,47
U.S.E.P		-83,10
Camescope		-760,72
Lot cassettes- Camescope		-30,34
Frais S.N.C.F. coméd.		-37,60
Hébergement coméd.		-59,00
Ent. Goût. Bois. Parc B.		-530,28
Frais tenue compte		-1,80
Batteuse		-609,80
Total ss cat. dép.		-2423,55
Total dépenses		-2423,55
<b>TOTAL</b>		<b>4550,63</b>

